

Délibération du Conseil municipal

Séance du 17 décembre 2024

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents | BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

PICARD Corinne à LECOMTE Delphine
PUSHPARAJ Emilie à SOUILHE Jérôme
RETHORE Jacqueline à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusé(s)

Absents

BEAUCLAIR Sophie, DELETANG Claire, GAUTHERON Xavier, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LABORDERIE Philippe, SOURICE Corine

Convocation adressée le 11 décembre 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 18 décembre 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1712-13 | Aménagement – ZAC des Mazerias/Waldeck Rousseau « Écoquartier de la Monnaie » - Approbation du compte rendu d'activités à la collectivité (CRAC) au 31.12.2023

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, adjoint délégué à l'Aménagement et au Développement économique, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant le Traité de concession signé le 19 juin 2007 confiant à Alter Cités l'aménagement de la ZAC des Mazerias/Waldeck Rousseau « Eco-quartier La Monnaie »,

Considérant qu'il convient d'approuver le dernier compte-rendu d'activités à la collectivité, en date du 31 décembre 2023, pour la ZAC des Mazerias/Waldeck Rousseau « Eco-quartier de la Monnaie »,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 10 décembre 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2023 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 13 243 000 € Hors Taxes,
- Approuve l'état des acquisitions au 31 décembre 2023,
- Approuve l'état des cessions au 31 décembre 2023.

VOTE			
En exercice	32	POUR	27
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	1 (D. LIZE)
Pris part au vote	28	TOTAL	28
Délibération adoptée à la majorité			

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

